

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00181
Numéro SIREN : 750 434 409
Nom ou dénomination : AURANCE ENERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2024 sous le numéro de dépôt 3011

Aurance@:

A Saint Pierreville, le 12 juin 2024

Destinataire

Greffe du Tribunal de Commerce

Mairie Annexe

10, Rue Georges Coudere

07200 AUBENAS

REÇU le

12 JUIN 2024

TRIBUNAL DE COMMERCE

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation, je vous adresse les comptes annuels de la société AURANCE ENERGIES S.A.S. à la suite de son Assemblée Générale Ordinaire 2023 qui s'est tenue le 16 mai 2024. L'envoi est composé des pièces suivantes :

- le compte de résultat et le bilan,
- la proposition de prime d'émission soumise à l'assemblée et la résolution d'approbation votée,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution d'affectation votée,
- un chèque bancaire établi à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce d'Aubenas pour le règlement des frais de dépôt.

Je pourrai vous apporter toute information complémentaire aux coordonnées suivantes : adresse mail : info@aurance-energies.fr – téléphone : 0640203796

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

AURANCE ENERGIES
Une énergie citoyenne pour la région
SCOP ARDELAINE
363-A Route de Tauzac - 07190 SAINT-PIERREVILLE
RCS AUBENAS : 750 434 409 TVA : FR 750 434 409
info@aurance-energies.fr

Gilbert

Aurance®

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 MAI 2024

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

3ème résolution – Affectation du résultat

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir constaté que les comptes clos le 31 décembre 2023 faisaient apparaître un résultat net positif de 13 310 € et que le report à nouveau bénéficiaire s'élevait à 28 113 €, décide, sur la proposition du collège de gestion, l'affectation et la répartition suivantes :

- Affectation de 700 €, soit 5,26% du Résultat Net de l'exercice, au profit de la réserve légale, conformément à l'article L 232-10 du Code de Commerce,
- Affectation de 2 662 €, soit 20% du Résultat Net, au Fond de Développement, tel que prévu par les statuts de la Société,
- Affectation du solde du Résultat Net, soit 9 948 €, au compte « Prime d'émission »,
- Transfert de 14 169 €, du compte « Report à nouveau » au compte « Prime d'émission ».

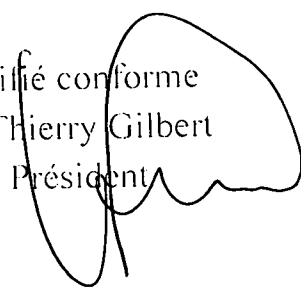
Après cette répartition,

- la réserve légale se montera à : 5 736 €,
- le compte « Prime d'émission » se montera à 24 117 €,
- le Compte « Report à Nouveau » se montera à 13 944 €.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 MAI 2024

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire, est adoptée à la majorité de 78 voix POUR et 2 abstentions.

Certifié conforme
M. Thierry Gilbert
Président



Aurance®

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 MAI 2024

PROPOSITION DE PRIME D'EMISSION

2ème résolution – Prime d'émission

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du collège de gestion, approuve la décision d'établir d'une prime d'émission de 6% , soit 3 € par action.

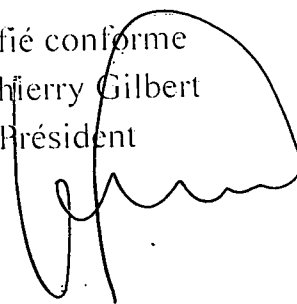
En conséquence, la valeur d'achat et de retrait d'une action s'établit désormais à 53 €, répartie en une valeur nominale de 50 € et une prime d'émission de 3 €.

Il sera provisionné dans les comptes une somme de 3 € par action pour les 8 039 actions en circulation à la date de l'Assemblée générale 2023 , soit la somme de 24 117 € .

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 MAI 2024

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire, est adoptée à la majorité de 79 voix POUR et 1 abstention.

Certifié conforme
M. Thierry Gilbert
Président



Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

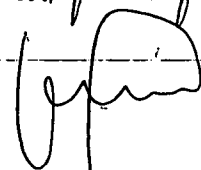
DGFIP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise <u>SAS AURANCE ENERGIES</u>				Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>363 A Route de Tazuc Scop Ardelaine 07190 SAINT-PIERREVILLE</u>																			
SIRET <table><tr><td>7</td><td>5</td><td>0</td><td>4</td><td>3</td><td>4</td><td>4</td><td>0</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td></tr></table>						7	5	0	4	3	4	4	0	9	0	0	0	1	7
7	5	0	4	3	4	4	0	9	0	0	0	1	7						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>																			
				Exercice N dos le <u>31</u> / <u>11</u> / <u>2024</u>															
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
		Autres *	014		016														
	Immobilisations corporelles *	028	1 568 382	030	269 772	1 298 610													
	Immobilisations financières * (1)	040	24 387	042		24 387													
	Total I (5)		044	1 592 769	048	269 772	1 322 996												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052														
		Marchandises *	060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	45 619	070		45 619												
		Autres * (3)	072	164 237	074		164 237												
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	330 838	086		330 838												
	Charges constatées d'avance *		092	12 137	094		12 137												
	Total II		096	552 831	098		552 831												
Total général (I + II)		110	2 145 600	112	269 772	1 875 827													
PASSIF				Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		391 950													
	Écarts de réévaluation			124															
	Réserve légale			126		5 036													
	Réserves réglementées *			130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131		5 104													
	Report à nouveau			134		28 113													
	Résultat de l'exercice			136		13 310													
	Subventions d'investissement			137		134 193													
	Provisions réglementées			140															
	Total I			142		577 706													
Provisions pour risques et charges			Total II	154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		1 012 717													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		279 757													
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)			169		2 031													
	Comptes courants d'associés			173															
	Autres dettes			175															
	Produits constatés d'avance			174		3 616													
Total III			176		1 298 122														
Total général (I + II + III)			180		1 875 827														
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	950 958											
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	666 511											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	47 500		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	720											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SADE Experts-comptables Janvier 2024

Copie certifiée conforme.



②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2024

Formulaire obligatoire (Article 302 septies A bis du Code général des Impôts) Désignation de l'entreprise **SAS AURANCE ENERGIES** Néant ☐*

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 13/11/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services *	217		218	93 744	
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production stockée *			224			
	Production immobilisée *			226			
	Subventions d'exploitations reçues			230			
Autres produits					232	93 745	
CHARGES D'EXPLOITATION	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stocks (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	23 709		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	264	244	264	
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
	Dotations aux amortissements *			254	50 710		
	dont amortissement du fonds de commerces					255	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259		262		
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	74 683	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	19 061
Produits financiers (III)		280	4 063	Charges financières (V)		294	10 999
Produits exceptionnels (IV)						290	10 315
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347		300	7 100	
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	2 031		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	13 310
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	13 310	314	
Régime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 031		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330	600		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	969			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies)	655	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies A)	643			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies B)	645	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies C)	647			
Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies D)	648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 duodecies E)	641				
Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies F)	990	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						352	15 941
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						370	15 941

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2024